

DEPARTEMENT DE LA
GIRONDE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT DE
BORDEAUX

CANTON DE CENON

COMMUNE
DE FLOIRAC

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE FLOIRAC

Séance du 25 mai 2020

Objet

**Création
d'emplois pour
recruter des
animateurs au
sein des structures
de loisirs et de
médiation dans le
cadre du dispositif
de contrat
d'engagement
éducatif pour
l'année 2020**

**LE NOMBRE DE
CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN
EXERCICE EST DE :**

32

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 19 mai 2020 s'est réuni à 18 h 30 sous la présidence de **Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU, Maire de Floirac.**

Etaient présents :

Mme Nathalie LACUEY – M. NAFFRICHOUX – M. CAVALIERE – M. IGLESIAS - M. GALAN – Mme CHEVAUCHERIE – M. MEYRE – M. RAIMI – M. BAGILET – M. BOURIGAULT – M. VERBOIS – M. CALT – M. HADON

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme GRANJEON à Mme Nathalie LACUEY - Mme Conchita LACUEY à Mme Nathalie LACUEY - Mme DURLIN à M. GALAN - Mme REMAUT à M. CAVALIERE – Mme COLLIN à M. CAVALIERE – M. LERAUT à M. BOURIGAULT – M. DANDY à M. BOURIGAULT – Mme LOUKOMBO SENGÀ à M. BAGILET - Mme MILLORIT à M. BAGILET – M. DROILLARD à M. NAFFRICHOUX – Mme BONNAL à Mme CHEVAUCHERIE – Mme HERMENT à M. CALT – Mme FEURTET à M. CALT – M. BUNEL à M. NAFFRICHOUX - M. BUTEL à M. HADON

Absents excusés :

M. LEY – M. ROBERT – Mme LAQUIEZE

M. CAVALIERE a été nommé secrétaire de séance

Vu la Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
Vu l'article L432-4 du Code de l'action sociale et des familles concernant les personnels pédagogiques occasionnels des accueils collectifs de mineurs,

Vu la délibération du 9 juillet 2012 relative à la rémunération des animateurs vacataires des activités « jeunesse »

Considérant que dans le cadre des activités proposées par le service Jeunesse à travers les structures implantées sur la Ville et les actions développées lors des vacances scolaires sur le territoire de la commune ou hors de la commune, des animateurs vacataires, dans le cadre d'un contrat d'engagement éducatif, sont chargés d'encadrer les activités,

Sachant que la création d'emploi dans le cadre du dispositif des contrats d'engagement éducatif constitue une obligation comptable réglementaire et que ces emplois doivent être créés par délibération du Conseil municipal,

Sachant que la Ville de Floirac recrute également des personnels non titulaires contractuels pour assurer des tâches occasionnelles dans le cadre du dispositif des contrats d'engagement éducatif, cela en complément des recrutements d'agents non titulaires pour accroissement temporaire et saisonnier d'activité ou spécifiques, de surcroît d'activité ou renfort des équipes, autorisés par délibération annuelle du 18 décembre 2019,

Vu l'avis des Commissions Réunies en date du 12 mai 2020 ;

Le Conseil Municipal, après délibéré,

DECIDE pour l'année 2020 la création d'emplois d'animateurs dans le cadre du dispositif de contrat d'engagement éducatif pour en autoriser le recrutement, conformément au tableau ci-dessous.

Il est rappelé qu'afin de respecter les contraintes budgétaires de la masse salariale et dans un objectif de maîtrise globale des emplois des contractuels, l'évaluation des besoins de ces Emplois est fixée pour l'année civile. De plus, les chiffres indiqués représentent un plafond d'emplois, qui peuvent être mobilisés sur la base d'une analyse précise des besoins réels des services.

DIRECTION – SERVICES - POLES	POSTE en CEE	NOMBRE DE POSTES MAXIMAL
POLE JEUNESSE – CENTRES DE LOISIRS et CAMPS d'ETE	ANIMATEURS TT NIVEAU (non diplômé, BAFA, BAFA)	115
POLE MEDIATION – SALLES DE CITOYENNETE	ANIMATEURS TT NIVEAU (non diplômé, BAFA, BAFA)	15

DIT que les crédits nécessaires au paiement de ces dépenses sont inscrits au Budget Primitif de la Ville.

*Ainsi délibéré, les jour, mois et an que dessus
Et ont signé au registre les membres présents*

POUR EXTRAIT CONFORME :

A la Mairie de FLOIRAC, le 27 mai 2020

Le Maire,



Nombre de votants : 29
Suffrages exprimés : 23
 Pour : 23
 Contre :
 Abstention : 6 (Mmes HERMENT,
FEURTET, MM. VERBOIS, CALT,
HADON, BUTEL)